

IMMO PROVENCE 04

Résidence « Jeanne d'Arc », 160 Av. Majoral Arnaud 04100 MANOSQUE Tél : 04 92 87 32 38

BAREME DES HONORAIRES AU 1er JANVIER 2018

VENTES IMMOBILIERES :

Zéro à 49.999 € = 10%
50.000 € à 99.999 € = 8%
100.000 € à 199.999 € = 7%
200.000 € à 299.999 € = 6%
300.000 € et plus = 5%

> LOCATIONS VIDES :

A la charge du locataire : 50% d'un mois de loyer TTC, Hors Charges
 A la charge du propriétaire : 50% d'un mois de loyer TTC, Hors Charges

LOCATIONS MEUBLEES:

2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire et le bailleur

> LOCATIONS PROFESSIONNELLES:

2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire

➤ LOCAUX COMMERCIAUX :

- 2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire
- **ESTIMATIONS**: (le montant sera remboursé si le bien est mis à la vente)
- Tarif sur devis